

Séance du Conseil Municipal du 10 juin 2009

L'an deux mil neuf, le 10 juin à 20h30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LE FEL, maire,

*Présents : Mmes Elouard, Motte, Skiba,
MM Bécue, Chauvin, Dumesnil, Gomez, Lange, Le Fel, Legois, Lerat,
Quinquis,*

*Absents excusés : MM. Vallas (pouvoir à Mme Motte), Ennaji (pouvoir à Mme Motte),
Absents : MM. Hergault et Quinquis.*

Monsieur Philippe CHAUVIN a été désigné secrétaire de séance.

Préalablement à l'ordre du jour, le conseil municipal s'étonne de l'absence répétée de Monsieur Philippe HERGAULT lors des séances du conseil municipal mais également lors des différentes commissions de travail. Pour autant, Monsieur HERGAULT continue de participer aux réunions publiques.

Avec l'accord du conseil municipal, Monsieur le Maire prendra contact avec Philippe HERGAULT pour qu'il fasse part de ses orientations au sein de l'équipe municipale.

ORDRE DU JOUR

1) Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 15 mai 2009

Le compte rendu du dernier conseil municipal est approuvé par

Pour : 13 dont 2 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

2) Délibération pour subvention de l'Agglo pour l'achat de tentes

Dans le cadre de sa politique de soutien aux petites communes, l'Agglo a mis en place un fond d'aide pouvant aller jusqu'à 20 000 € annuel pour participer à hauteur de 50 % aux dépenses communales.

A ce titre, Monsieur le Maire propose de présenter les investissements ci-après :

- Acquisition de tentes pour le marché BIO pour un montant de 5 612 €.*

Le conseil municipal vote par

Pour : 13 dont 2 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

3) Délibération pour subvention de l'Agglo pour l'achat de bacs à sel et balisettes

Dans le cadre de sa politique de soutien aux petites communes, l'Agglo a mis en place un fond d'aide pouvant aller jusqu'à 20 000 € annuel pour participer à hauteur de 50 % aux dépenses communales.

A ce titre, Monsieur le Maire propose de présenter les investissements ci-après :

- Acquisition de bacs à sel et balisettes pour un montant de 3 411 €.*

Le conseil municipal vote par

Pour : 13 dont 2 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

4) Information sur le débat du Plan Local d'Urbanisme

La loi ENL du 16 juillet 2006 prévoit un débat au sein du conseil municipal trois ans après l'adoption du PLU.

Le débat porte sur les terrains ouverts à l'urbanisation ou à l'urbanisation future. A l'issue du débat, le conseil municipal délibère sur l'opportunité d'une mise en révision ou modification du document.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de programmer un débat après la rentrée scolaire.

5) Élection des jurés d'assises

Il convient d'élire par tirage au sort trois nouveaux jurés d'assises. Sont élus :

- Monsieur DELRIEUX Claude, 8 impasse des Poiriers,*
- Madame LETELLAIS Sonia, 584 rue des Prairies,*
- Madame HAUCHEL Ophélie, 52 rue Eugénie Watteel.*

6) Transfert de charge de l'Agglo

Suite à la délibération déclarant d'intérêt communautaire la création de zone d'activités, l'adhésion à l'aéroport de Rouen - Vallée de Seine- et à la création d'un office du tourisme, il convient de délibérer pour accepter le transfert de charges affairant à l'Agglo.

Le conseil municipal vote par

Pour : 13 dont 2 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

7) Délibération pour abandons de terrains

Dans le cadre de la mise à jour du cadastre, les géomètres ont relevé un nombre important d'anomalies dans le cadastre communal :

a) *Abandon de parcelle : il convient de délibérer pour constater l'intégration au domaine public après abandon par les propriétaires de parcelles.*

b) *Appropriation du domaine public : certains propriétaires, parfois après mutation de biens, se sont appropriés une partie du domaine public en implantant leur limite de clôture.*

Après discussion au sein du conseil municipal, il est proposé de contacter chacun des propriétaires concernés et de lui demander :

- *soit de déplacer ses limites d'emprise privative,*
- *soit de se porter acquéreur des biens publics.*

Les propriétaires seront également invités à présenter tous documents contradictoires permettant de régulariser la situation.

c) *Chemin forestier : les chemins forestiers dans « La Forêt du Nord » sont identifiés en tant que chemin rural n° 14 et donc à intégrer au domaine privé de la commune.*

d) *Voirie rue des Côtes : la rue des Côtes est actuellement propriété privée de Monsieur LANÇON qui s'est déclaré favorable à la rétrocession à la commune de cette voie.*

Pour l'ensemble des points évoqués en a, b, c et d, le conseil municipal vote par

Pour : 13 dont 2 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

8) Subvention à la courtoisie routière

La courtoisie routière intervient sur la commune régulièrement pour permettre le passage des permis piétons et permis vélos aux enfants du Centre d'Animations et de Loisirs Manémontais.

Cette association fait également passer des « cours de code de la route » aux seniors de la commune.

Dans le cadre d'une opération baptisée « ta ville n'est pas un circuit », la courtoisie routière sollicite la municipalité pour une subvention de 180 €.

Le conseil municipal vote par

Pour : 13 dont 2 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

9) Aide de l'Agglo au fonctionnement

Annuellement, l'Agglo aide les petites communes dans leur budget de fonctionnement pour un apport de 10 000 €.

Il convient de délibérer pour accepter cette aide pour l'année 2009.

Le conseil municipal vote par

Pour : 13 dont 2 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

10) Commission d'Appel d'Offres du 8 juin 2009

Au titre de la consultation pour la réalisation d'aménagements paysagés sur la place de la mairie et sur la place Oetzen, la commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 8 juin 2009 afin d'examiner les offres des entreprises ACTIVERT et JCEV.

Après analyse des offres, il est proposé de retenir l'entreprise JCEV pour un montant de 11 107.91 € HT.

Les début des travaux est prévu cet été pour une fin de réalisation avant la rentrée scolaire.

Le conseil municipal vote par

Pour : 13 dont 2 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

11) Délibération pour le LUDISPORT

En accompagnement de la politique d'offre d'activités sportives du Département auprès des jeunes Seinomarins, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler l'opération « LUDISPORT » pour la saison 2009 - 2010.

Le conseil municipal vote par

Pour : 13 dont 2 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

12) Constitution des commissions C.M.J. et M.J.M.

Brigitte MOTTE, compte tenu du cumul des réunions, n'a plus la possibilité de pouvoir assurer le Conseil Municipal des Jeunes le samedi matin. Elle souhaite que sa mission soit reprise et se propose de continuer à s'investir dans la préparation de ces réunions.

Après discussion, la commission C.M.J. est composée comme suit :

- Animatrice : Janine ELOUARD,*
- Réunions préparatoires : Brigitte MOTTE, Jean-Claude LE FEL, Philippe CHAUVIN.*

13) Lecture de la réponse de Monsieur le Premier Ministre et de Monsieur le Président de la République

Lors de la séance du 13 mars 2009, le conseil municipal a délibéré pour faire valoir ses inquiétudes sur les nouvelles modalités de facturation du raccordement au réseau public de distribution d'électricité.

Monsieur le Premier Ministre et de Monsieur le Président de la République ont pris acte de cette délibération.

14) Information sur les transports en commun

Pour la prochaine rentrée scolaire, les modalités de transport des collégiens restent inchangées : l'Agglo délègue sa compétence au Conseil Général.

15) Information sur la réception des téléphones mobiles

L'entreprise S.F.R., dans un souci d'améliorer son réseau, cherche un site d'implantation d'antenne. Ils sont susceptibles de déposer un dossier pour mettre en place une antenne dans le clocher de l'église.

Transports scolaires du SIVOM

A la demande du SIVOM, le Département a délégué sa compétence de transport des élèves du primaire.

Après plusieurs années de fonctionnement, le SIVOM a souhaité réaliser un bilan de cette délégation, bilan présenté par Monsieur Jean-Claude LE FEL au conseil municipal :

- Le coût total de fonctionnement du ramassage scolaire au sein du SIVOM est de 44 043 €,*
- L'aide du Département en recette est de 28 694 €, ce qui représente une dépense annuelle pour le SIVOM de 15 349 €,*
- Si le ramassage scolaire était confié au Département, le coût annuel supporté par le SIVOM serait de 5 520 €.*

Dans la mesure où le SIVOM remettrait le ramassage scolaire au Département, l'entreprise VEOLIA en charge du transport scolaire pour le Département, a confirmé par courrier que le car actuel resterait affecté au ramassage du SIVOM.

De plus, l'entreprise VEOLIA s'engage au rachat du car pour un montant évalué à 80 000€.

Au vu de l'ensemble de ces informations, le conseil municipal se prononce contre le maintien de la régie transport scolaire au sein du SIVOM et donne mandat aux délégués pour faire valoir ce point de vue lors d'un prochain conseil syndical.

Le conseil municipal vote par

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Commission « Personnel »

Lors de la dernière commission a été évoqué le personnel de la crèche ; celui-ci est composé d'un titulaire et de six vacataires.

Dans un souci d'équité, il est proposé d'indexer le salaire des vacataires à celui du titulaire.

Le conseil municipal vote par

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Aide de l'État

Afin de pouvoir être aidé au titre de la Dotation Globale d'Équipement, il convient de prendre une délibération pour déterminer le linéaire de voies communales en tenant compte de la nouvelle voirie du lotissement « Le Clos du Bois Beaulieu » (au titre de la future rétrocession à la Municipalité).

Le linéaire de voirie est ainsi porté de 6 746 m à 7 046 m.

Le conseil municipal vote par

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Bilan énergétique des bâtiments communaux

Monsieur le Maire propose de confier à EDF l'établissement d'un diagnostic et conseil de travaux dans le cadre de la maîtrise des énergies pour les bâtiments communaux.

Ce contrat est évalué à 3 500 €.

Le conseil municipal vote par

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

16) Compte rendus des commissions et syndicats

- Commission Europe inter Echange (E.I.E.)

La dernière manifestation organisée par E.I.E. au titre de son 30^{ème} anniversaire, s'est passée dans les différentes communes du « Plateau Est » et a rencontré un soutien de la part des adhérents E.I.E.

Il peut simplement être regretté le manque de participation en dehors des adhérents de l'association. Néanmoins, la publicité des manifestations prévues a quelque peu manqué.

- Conseil d'École

Les parents regrettent pour le pont de l'Ascension, le délai de prévenance trop court. Les effectifs ont été rappelés sur chacune des communes ainsi que le nombre prévu par classe pour la prochaine rentrée scolaire.

Dans le cadre de la piscine, deux pistes sont actuellement étudiées pour la prochaine rentrée scolaire : utilisation de la piscine de Cléon ou de Pont Saint Pierre.

Les communes de Fresne le Plan et de Montmain se sont inscrites à ce projet de l'école numérique durable.

La dissolution du SIVOM a été évoquée en indiquant que le conseil d'école serait tenu informé après discussion dans chaque conseil municipal et au sein du conseil syndical. Par ailleurs, il est proposé de mettre en place des réunions publiques pour mieux informer la population.

- Syndicat d'Énergie

Faute de réponse de la part du Syndicat d'Énergie de la Région de Boos, la commune a sollicité directement le Syndicat Départemental pour obtenir des informations sur la facturation des travaux réalisés dans la commune.

Une réunion a récemment eu lieu pour mettre à plat tous les dysfonctionnements.

Le SIERB adresse un nouveau décompte des factures à la municipalité et s'engage à fournir une facture par opérations de travaux.

La séance est levée à 23h30

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des personnes qui ont participé au conseil.